

LOTISSEMENT Les Aubépinés
Rue des Allets
41120 CHAILLES

www.terrain41.com

-DERNIERS LOTS DISPONIBLES-

N° de LOT restants	Surface du lot	S.H.O.N maxi	Emprise au sol maxi	PRIX	Réservation
12	800 m ²	240 m ²	320 m ²	53 450 €	VENDU
19	764 m ²	229 m ²	306 m ²	54 100 €	VENDU
20	780 m ²	234 m ²	312 m ²	54 300 €	VENDU
25	957 m ²	287 m ²	383 m ²	58 600 €	VENDU
27*	852 m ²	256 m ²	341 m ²	59 200 €	VENDU
28	767 m ²	230 m ²	307 m ²	54 850 €	VENDU
29	800 m ²	240 m ²	320 m ²	48 200 €	VENDU

Terrains viabilisés

EDF/EAU/Tél - Tout à l'égout – Eaux Pluviales

***Possibilité de faire deux logements**

- **Le lotissement est situé en zone UB et INa du P.O.S, extrait du règlement :**

Les architectures contemporaines, toitures terrasses... peuvent être acceptés.

Les toitures, en ardoise, tuile plate ton ardoise ou tuile de ton patiné (ni brun foncé ni rouge), doivent comporter 2 pans avec pentes comprises entre 40° et 50°. L'orientation du faîtage principal doit s'harmoniser avec celle des faîtages des constructions avoisinantes.

Les teintes des enduits sont consultables en mairie.

Les formes et volumes doivent rester simples et le niveau de plancher bas du rez-de-chaussée par rapport au point le plus bas du terrain naturel ne doit pas excéder 0,60 m.

La hauteur maximale est de 4 m.

Les clôtures sur voies doivent être constituées d'un mur bahut de 0,50 m à 1,50 m de hauteur surmonté ou non d'une grille, grillage, ou lisses, doublé ou non d'une haie, l'ensemble ne pouvant dépasser 2 m.

Les clôtures basses constituées d'un grillage vert ou de lisses d'une hauteur comprise en 0,80 m et 1,50 m et doublé ou non d'une haie vive. Les clôtures en limite séparative ne doivent pas dépasser 2 m.

Pour le stationnement, il est exigé au minimum 1,5 place de stationnement par logement sur le terrain.

A prévoir :

- P.F.A.C : 9,45 €/m² de surface plancher.
- Taxe d'Aménagement.
- Frais de notaire : 9,5 %.
- Provision pour dégradation : 0
- Pose du compteur d'eau : 222.13 € (Tarif 2014).